

# COMMUNE DE SCHLIERBACH



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2019

Date de convocation 11 juin 2019

Président de séance : M. Bernard JUCHS, Maire.

Présents : Jean-Luc BUBENDORFF, Annie DEVEY, Christine FONT, Mathilde GEORGES, Evelyne KESSLER, Claude LEHR, Gérard OTT, Maurice SCHERRER, Robert SEEL.

Absents excusés : Marie CAPOZIO, Yann BRISSIEUX, Sylvie GOETTELMANN, Daniel GUTHLIN.

Pouvoir : Yann BRISSIEUX à Annie DEVEY et Daniel GUTHLIN à Bernard JUCHS.

Démissionnaire : Lucette D'AMICO

### ORDRE DU JOUR

1. Bilan de la concertation et arrêt du PLU
2. Urbanisme
3. Acceptation Don
4. Accès lotissement 'Les Hauts du Kaegy'
5. Lancement appel d'offres repas périscolaire
6. Divers

Secrétaire de séance : LITZLER Mathieu

#### COMPTE RENDU DU 27 MAI 2019

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 27 mai 2019.

#### POINT 01 : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PLU

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le projet de PLU a été arrêté le 14 mai 2018. Ce document a donné lieu à un certain nombre de réserves émises par les différentes personnes publiques associées et consultées. Ces réserves portaient notamment sur une consommation foncière jugée trop importante. De plus, les thématiques suivantes devaient être retravaillées ou complétées : prise en compte des zones humides et des risques d'inondation, protections environnementales,...

Trois réunions de travail ont eu lieu avec les services de façon à lever les réserves émises. Suite à ces réunions, le projet initial a été actualisé de façon à répondre aux problématiques soulevées.

Les principales modifications et actualisations ont porté sur :

- PADD : actualisation du document de façon notamment à présenter un léger ajustement du projet démographique, des objectifs de consommation foncière revus à la baisse (4,98 ha en extension + 1ha de réserve foncière).  
Mise en valeur du reversement de 10,2 ha, initialement classés en zones d'urbanisation future à plus ou moins long terme par le POS initial.  
Suppression graphique de deux secteurs de réserve foncière.
- OAP zone d'extension : Reconfiguration des OAP de la rue du Panorama et de la rue de Kembs de façon à intégrer la baisse de la mobilisation foncière envisagée, les mesures favorisant une qualité environnementale, les conditions d'aménagement...
- OAP patrimoniales : intégration de dispositions concernant les nouvelles constructions.
- Règlement : Suppression de toute référence au secteur UBh  
Redéfinition des conditions relatives aux périmètres présentant un risque d'inondation le long de certaines rues du village.  
Ajustement ponctuel de certaines dispositions réglementaires.  
Compléments apportés concernant les conditions de protection des éléments naturels recensés sur le territoire.
- Plans de zonage : Deux réserves foncières (zone AU) sont supprimées. Les emprises sont reversées en zone agricole.  
Les zones AUa sont revues à la baisse. Des emprises sont reversées en zone AU ou secteur Nj.  
Création du secteur AUa1, autorisant des hauteurs maximales plus limitées qu'en zone AUa.  
Le secteur UBh, concerné par un périmètre humide, est reversé en Na inconstructible, de façon à prendre en compte l'étude technique menée localement.  
Le périmètre du secteur NJ (« ceinture verte » du village) est augmenté.  
Intégration de nouveaux emplacements réservés, de nouveaux périmètres de protection naturelle.
- Rapport de présentation/Evaluation environnementale : suite aux modifications précédentes, les documents sont actualisés en conséquence.

Compte tenu de l'impact des modifications sur l'économie générale du projet, il est apparu nécessaire de procéder à un nouvel arrêt du PLU.

Un débat sur le PADD actualisé a été réalisé lors de la séance du Conseil municipal du 4 février 2019.

Monsieur le Maire rappelle que la délibération prescrivant la révision du P.O.S. et sa transformation en PLU a également précisé les modalités d'une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées à l'élaboration du PLU

Suite à l'actualisation du projet de PLU, les modalités précédentes ont été complétées par une nouvelle mise à disposition du public des documents actualisés. Un registre était mis à disposition afin de permettre aux habitants de consigner des remarques. Une réunion publique de présentation du projet actualisé a également eu lieu le 24 avril 2019.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan de cette concertation telle qu'apparaissant sur le document de synthèse annexé à la présente délibération.

Onze remarques ou observations ont été consignées dans le registre de concertation mis à la disposition du public.

Après ce bilan de la concertation, Monsieur le Maire présente ensuite le dossier complet du projet de PLU, prêt à être arrêté sur les nouvelles bases, compte tenu des changements apportés au document initial, et traduisant, notamment, les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, tel qu'il a été débattu en Conseil Municipal le 4 février 2019, la délimitation des différentes zones et leur règlement. Monsieur le Maire indique que le dossier de PLU a été complété, conformément aux demandes exprimées par les personnes publiques, et qu'au vu du bilan de la

concertation présentée ci-dessus, la procédure peut être poursuivie et le projet de PLU totalement formalisé, est maintenant prêt à être arrêté.

- VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-14 et R 153-3 ;
- VU la délibération du Conseil Municipal du 17 novembre 2014 prescrivant la révision du P.O.S. en vue de sa transformation en PLU et fixant les modalités de concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole ;
- VU le débat en Conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables qui s'est tenu le 4 février 2019 ;
- VU le bilan de la concertation au titre de l'article L.103-2 présenté par Monsieur le Maire ;
- VU les avis exprimés, notamment par les services de l'Etat, lors des différentes réunions avec les personnes publiques associées et transmis ensuite par courrier ;
- VU la délibération initiale du Conseil Municipal en date du 14 mai 2018 arrêtant le projet de PLU ;
- VU les avis des personnes publiques associées sur le dossier de PLU arrêté le 17 mai 2018 ;
- VU les trois réunions de travail à la DDT de Colmar et à la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, une voix contre et zéro abstention :

- 1 Prend acte du bilan de la concertation dressé par Monsieur le Maire et décide, qu'au vu de ce bilan, le dossier du projet de PLU présenté par Monsieur le Maire, peut être arrêté ;
- 2 Prend acte des remarques et observations exprimées par les services sur le projet de PLU arrêté le 14 mai 2019 ;
- 3 Arrête le nouveau projet de PLU en tenant compte des observations et remarques exprimées par les personnes publiques associées et détaillées plus haut ;
- 3 Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et sera transmise au représentant de l'Etat ;
- 4 Dit que le projet de PLU arrêté sera transmis pour avis aux personnes publiques consultées en application des articles L153-16 et L153-17 du Code de l'Urbanisme, qu'il sera également transmis pour avis aux communes limitrophes et aux EPCI directement intéressés et à la CDPENAF.

## **POINT 02 : URBANISME**

### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

- Monsieur SCHMITT Geoffray – Grange rue du Kaegy
- Monsieur SCHERRER Bruno – maison d'habitation rue de la Gare
- Monsieur et Madame FRITSCHY – maison d'habitation rue des Aulnes
- GLD Promotion – Bâtiment collectif rue du Lys

### **POINT 03 : ACCEPTATION DON**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur FRITSCH de Neuilly-sur-Seine souhaite faire un don non affecté à la commune d'un montant de 1750 €.

Après délibération, le Conseil municipal par 8 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre, accepte le don non affecté de 1750 € et charge Monsieur le Maire de procéder à l'encaissement de ce don.

### **POINT 04 : ACCES LOTISSEMENT « LES HAUTS DU KAEGY »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il y a lieu de statuer sur l'accès par la rue du Kaegy du futur lotissement 'Les hauts du Kaegy'.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de la commission et après en avoir délibéré,

Décide par 7 voix pour et 5 voix contre, la création d'un accès piétons / vélos uniquement par la rue du Kaegy. Les 5 voix contre souhaitaient un accès entrée / sortie par la rue de Landser et une entrée en sens unique par la rue du Kaegy.

L'accès pour les véhicules se fera par la rue de Landser.

### **POINT 05 : LANCEMENT CONSULTATION PROCEDURE ADAPTEE POUR LA FOURNITURE DES REPAS DU PERISCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de lancer une procédure adaptée pour la fourniture des repas du périscolaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à lancer cette procédure et à signer tous les documents y afférant.

### **POINT 06 : DIVERS**

#### **1 / PARTENAIRES DE CHASSE**

Monsieur le Maire informe la Conseil Municipal d'un changement de partenaire de chasse, à savoir :

Monsieur HOCHENAUER Germain, Madame GOEPFERT Frédérique et Monsieur ZIMMERMANN Jean-Luc sont remplacés par Monsieur WUHLIN Patrice et DURANTE Giovanni.

Le Conseil Municipal accepte ces changements.

### **POINT 07 : EMBAUCHE STAGIAIRES ETE 2019**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - 2° ;

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services techniques, les services du centre de Loisirs ainsi que les services administratifs pour palier à la fois

au départ en vacances de nos agents mais également pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 août 2019 ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 - 2° de la loi n°84-53 précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

## **DECIDE**

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois en application de l'article 3 - 2° de la loi n°84-53 précitée.

- A ce titre, seront créés :

- ♦ au maximum 9 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions de agent d'entretien ;
- ♦ au maximum 2 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent d'animation ;
- ♦ au maximum 1 emploi à temps complet dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent administratif ;

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### **POINT 08 : COMMISSION**

#### **ECOLE - PERISCOLAIRE**

Une sortie découverte au Petit Ried est organisé avec les élèves de l'école maternelle (grande section) et l'école primaire.

Une réunion est prévue avec les enseignantes de l'école le Jeudi 04/07 à 18H30.

#### **COMMISSION VOIRIE – BATIMENTS**

Rue des Maréchaux : Les trottoirs ont été réalisés en enrobés cette semaine et la rue devrait être terminée sous quinzaine.

RD 201 / RD 6 Bis : une réunion est prévue avec la Présidente du CG68 le 20/06. Un sujet de discussion sera l'aménagement du carrefour de la RD 201 et des abords de la RD 6 Bis I.

#### **SAINT-LOUIS AGLOMERATION :**

Une réflexion et des contacts avec les communes auront lieu pour faire un bilan de l'existant et des différents projets de création de pistes cyclables

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22H00.*

NOM	Prénom	Qualité	Signature	Observation
JUCHS	Bernard	Maire		
BRISSIEUX	Yann	Adjoint au Maire	Absent excusé	Pouvoir à Annie DEVEY
DEVEY	Annie	Adjointe au Maire		
LEHR	Claude	Adjoint au Maire		
CAPOZIO	Marie	Adjointe au Maire	Absente excusé	
BUBENDORFF	Jean-Luc	Conseiller municipal		
FONT	Christine	Conseiller municipal		
GEORGES	Mathilde	Conseiller municipal		
GOETTELMANN	Sylvie	Conseiller municipal	Absente excusé	
GUTHLIN	Daniel	Conseiller municipal	Absent excusé	Pouvoir à Bernard JUCHS
KESSLER	Evelyne	Conseiller municipal		
OTT	Gérard	Conseiller municipal		
SCHERRER	Maurice	Conseiller municipal		
SEEL	Robert	Conseiller municipal		